

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Jérôme LOUAULT ; Elodie LETURGEON ; Charlotte FOUQUET ; Rachel JACQUET ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 7	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Patrick DAUMAY; Jean-Louis GUTIERRES. Absents : Nicole AUVRAY.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2018	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Charlotte FOUQUET est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 011/2018 : VOTE DES TAUX 2018 POUR LA FISCALITE LOCALE

Monsieur le Maire rappelle les taux 2017 des trois taxes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux qu'en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : **10,68 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14,52 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34,50 %**

DELIBERATION N° 012/2018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2017 du budget communal est présenté par Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON, et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	191.405,08 €
DEPENSES	196.793,47 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 5.388,39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	335.955,81 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	86.430,88 €
DEPENSES	121.612,89 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 35.182,01 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	-77.652,53 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de **141.525,15 €**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget communal.

DELIBERATION N° 013/2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Jérôme LOUAULT, 1^{er} adjoint est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget communal qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	191.405,08 €
DEPENSES	196.793,47 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 5.388,39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	335.955,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	86.430,88 €
DEPENSES	121.612,89 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 35.182,01 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	-77.652,53 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de : **141.525,15 €**

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunion, et M. Jérôme LOUAULT invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Après délibération, le compte administratif 2017 du BUDGET COMMUNAL est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 014/2018 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÊLON.

L'Assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis, selon l'instruction budgétaire et comptable M14, constater les résultats :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **252.914,89 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **-112.834,54 € (D 001)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et enfin, décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2017, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- En cas de déficit de la section de fonctionnement : **pas d'affectation**
- Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (A la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit) soit **111.389,74€**
- Solde disponible
- Affectation complémentaire au compte 1068 **0.00 €**
- En cas d'excédent reporté de fonctionnement (R 002) **141.525,15 €**

DELIBERATION N° 015/2018 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des différentes subventions aux associations pour l'année 2018 :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2017
La Truite de l'Aigronne	150,00 €
A.F.N.	150,00 €
Club des Amis du Brignon	150,00 €
Syndicat d'Initiative PAULMY	150,00 €
Les Amis du Châtelier	150,00 €
Protection Civile	122,00 €
Association Sportive PAULMY	150,00 €
Subventions imprévues	1.000,00 €
ADMR	200,00 €
La Croix Rouge du Grand-Pressigny	100,00 €
Restos du Cœur	100,00 €
Entraide de la Touraine du Sud	100,00 €
TOTAL 2018	2.522,00€

DELIBERATION N° 016/2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget communal qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 330.115,54 €
 DEPENSES 330.115,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 361.308,74 €
 DEPENSES 361.308,74 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget communal tel que défini ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 017/2018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2017 du budget annexe Assainissement est présenté par Dominique FRÉLON, maire, et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	38.934,99 €
DEPENSES	17.810,49 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	21.124,50 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1	13.164,17€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	21.119,02 €
DEPENSES	15.932,49 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	5.186,53 €
Résultat d'investissement reporté n-1	-10.315,10 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de 18.845,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe Assainissement.

DELIBERATION N° 018/2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Jérôme LOUAULT, 1^{er} adjoint est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	38.934,99 €
DEPENSES	17.810,49 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	21.124,50 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1	13.164,17€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	21.119,02 €
DEPENSES	15.932,49 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	5.186,53 €
Résultat d'investissement reporté n-1	-10.315,10 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de 18.845,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunion, et M. Jérôme LOUAULT invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif 2017. Après délibération, le compte administratif 2017 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 019/2018 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÊLON.

L'Assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis, selon l'instruction budgétaire et comptable M49, constater les résultats :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 23.973,57 €
- un déficit cumulé d'investissement de 5.128,57 € (D 001)

Et enfin, décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation
- Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (A la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit) soit 5.128,57 €
- Solde disponible
- Affectation complémentaire au compte 1068 0.00 €
- En cas d'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 18.845,00 €

DELIBERATION N° 020/2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	37.330,00 €
DEPENSES	37.330,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	30.048,57 €
DEPENSES	30.048,57 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le prochain conseil municipal aura lieu courant **mai 2018**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2018	
DÉLIBÉRATION N° 011/2018	VOTE DES TAUX 2018 POUR LA FISCALITE LOCALE
DÉLIBÉRATION N° 012/2018	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 013/2018	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 014/2018	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 015/2018	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018
DÉLIBÉRATION N° 016/2018	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 017/2018	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 018/2018	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 019/2018	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 020/2018	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	Excusé
Jérôme LOUAULT, 1 ^{er} adjoint		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 2 ^e adjointe		Nicole AUVRAY, conseillère	Absente
Patrick DAUMAY, 3 ^e adjoint	Excusé	Vincent LOUAULT, conseiller	
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	